



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 19 JANVIER 2012

Transfert de la déductibilité fiscale des crédits hypothécaires

« Une opportunité pour Bruxelles dans sa politique consacrée au logement et un levier pour continuer à favoriser l'accès à la propriété pour les jeunes ménages » (Christos Doulkeridis)

*« Tout comme les autres entités fédérées, la Région bruxelloise prépare la régionalisation de la déductibilité fiscale des crédits hypothécaires. Il s'agit là d'une opportunité pour la Région de Bruxelles-Capitale de recevoir des **moyens nouveaux pour sa politique du Logement** et selon ses objectifs propres ».* Telle est la réaction du Secrétaire d'Etat bruxellois en charge du Logement, Christos Doulkeridis, suite aux propos tenus mercredi soir par le secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles Servais Verherstraeten (CD&V). Ce dernier affirmait que la déductibilité fiscale des crédits contractés pour l'achat d'une habitation serait supprimée au niveau fédéral à partir de 2014, tant pour les contrats en cours que pour les nouveaux contrats.

A l'heure actuelle, Christos Doulkeridis entend analyser les différentes pistes qui s'offrent à lui sans tabous. **« Il faut rester ouvert et la piste d'une réduction d'impôts ou celle de primes reste une possibilité »**. Dans cette optique, un soutien particulier à l'isolation et aux économies d'énergie de son logement pourrait également être envisagé, selon lui.

Christos Doulkeridis tient à rassurer les ménages bruxellois qui souhaitent acquérir un logement en Région bruxelloise et rappelle que **l'accès à la propriété reste plus que jamais une de ses priorités**. Le lancement récent du **Prêt Booster du Fonds du Logement est une preuve tangible de cette politique volontariste en soutien à l'acquisition de bien immobilier**. Surtout lorsque l'on sait que 33% des bruxellois sont propriétaires en Région bruxelloise, contre 68% en Région Wallonne par exemple. A ce sujet, Christos Doulkeridis rappelle que le prêt Booster est un nouveau dispositif qui vient élargir l'accès aux prêts hypothécaires du Fonds du Logement pour accéder à la propriété à Bruxelles à taux préférentiel. *« Il s'agit entre autres pour la Région d'offrir des perspectives aux jeunes bruxellois qui souhaitent prioritairement continuer d'habiter en ville, en s'assurant d'une mixité sociale et en garantissant sa pérennité financière. Si les ménages ayant des revenus du travail quittent la ville, cela entraîne une baisse constante des rentrées fiscales, en contradiction avec la nécessité de faire face aux investissements qu'impliquent les défis démographiques (logement, enseignement...) »*, souligne Christos Doulkeridis.

Cependant, le Secrétaire d'Etat au Logement souhaite **une clarification du fédéral** tant sur les montants que sur la date précise du transfert formel. *« On peut s'étonner du flou qui règne dans les déclarations du gouvernement fédéral à ce sujet mais l'important est de provoquer un dialogue formel le plus constructif possible et avancer clairement dans ce dossier »*, conclut-il.